

tenue par Madame THEULIER DE SAINT-GERMAIN, magistrate-désignée

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)

DOSSIER N° 2400314

RAPPORTEURE: Madame Emeline THEULIER DE SAINT-GERMAIN

Titre de l'affaire Référé précontractuel - 1°) d'enjoindre à la commune de Nuku-Hiva de différer les résultats de la procédure de sélection du concours restreint ouvert le 09/02/2024 du marché de maîtrise d'œuvre pour les constructions de l'école primaire et de la mairie de Taipivai. ; 2°) d'annuler les décisions du maire de Nuku-Hiva en date du 17/07/2024 retirant, d'une part, la décision du 08/07/2024 le déclarant lauréat du concours et, d'autre part, l'écartant de la procédure de sélection du même concours ; 3°) d'enjoindre à la commune de Nuku-Hiva de poursuivre la procédure du concours d'appel d'offres restreint dudit marché.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur A.. B..

Défendeur

COMMUNE DE NUKU-HIVA

AGENCE TROPICAL ARCHITECTURE

SOCIETE XAVIER DOGO ARCHITECTE

Représentants des parties

SELARL TANG & DUBAU

Maître FIDELE Mickaël Poeaheiau

M. C.. D..

M. E.. F..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 23/07/2024

Le président du tribunal